

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du LUNDI 05 NOVEMBRE 2018, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

**Présents** : Elisabeth BENOIST, Agnès BOREL, Philippe COIQUIL, Nathalie DESBRUERES, Bertrand DEYRIES, Florence GRANDIN, Jean-Michel GUERTIN, Daniel HANNEQUART, Lionel HEGRON, Sarah LAMOUR, François MARIN, Denis MOUTARDIER et Marc SAUTEREAU.

**Représentés** : Romuald COLIN donne procuration à Denis MOUTARDIER,  
Monique RAVAUX donne procuration à Jean-Michel GUERTIN,  
Isabelle WIBAUT donne procuration à Elisabeth BENOIST.

**Excusée** : Céline BRULIN.

**Absents** : Pascal BELERY et Claudine BOUCHER.

**Secrétaire de séance** : Florence GRANDIN.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Une remarque est apportée par un conseiller municipal sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Il est approuvé à la majorité (15 voix « pour » et 1 voix « contre »).

Monsieur Lionel HEGRON demande que soit porté un correctif sur ce compte-rendu au sujet des travaux d'aménagement de la rue de la Tourette :

*« Monsieur le Maire avait présenté l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, l'agence TALPA de Saumur.*

*L'assemblée avait constaté que les 3 offres du lot n° 1 – V.R.D., étaient supérieures à l'estimation du maître d'œuvre de plus de 13 % pour l'offre la mieux disante.*

*Le conseil municipal décidait d'exiger de l'agence TALPA, une analyse détaillée des offres d'une part et des propositions de modification des prestations prévues au marché afin de respecter l'estimation financière assortie d'un taux de tolérance de 5 %, d'autre part.*

*Ainsi Monsieur le Maire présente la réponse de l'agence TALPA avec l'analyse détaillée des offres et les propositions de remise consenties par les entreprises. L'offre la mieux disante du lot n° 1 reste supérieure de 11 % à l'estimation du maître d'œuvre.*

*Après un long débat, Monsieur le Maire propose l'alternative suivante de vote à l'assemblée délibérante :*

- *Quels sont les élus qui demandent au maître d'œuvre de revoir les prestations du marché et en particulier la réduction des espaces plantés permettant de fortes économies, afin de se rapprocher de l'estimation initiale ?*
- *Quels sont les élus qui acceptent en l'état les offres les mieux disantes qui ont été remises par les entreprises suite à la consultation de juillet ?*

*Le conseil municipal décide à la majorité (6 voix « pour » la recherche d'économie afin de respecter l'enveloppe financière initiale et 9 voix « pour » l'attribution des deux lots suivant les offres mieux disantes et 1 « abstention », de retenir les offres qui*

apparaissent comme économiquement les mieux disantes pour les marchés relatifs à l'aménagement de la rue de la Tourette, à savoir ». Le reste de la rédaction initiale est sans changement.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations en matière d'urbanisme (autorisations des droits des sols et du droit de préemption urbain exercé sur la commune).

#### APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

##### 1. FINANCES COMMUNALES.

- Décisions modificatives n° 01 sur le budget unique 2018 (2018-07-047).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains crédits s'avèrent insuffisants et d'autres trop importants.

Depuis le vote de ce budget en avril 2018, la D.G.F. et la dotation de solidarité rurale ont été notifiées à la commune avec des montants plus élevés que ceux portés en prévision au budget unique 2018 (recettes). A la demande de la Trésorerie, des changements d'imputations comptables sont également à prendre en compte. Il convient de prendre des décisions modificatives.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'effectuer les virements de crédits et les autorisations spéciales suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
60612	Energie – électricité	+ 5 000,00
60622	Carburants	+ 500,00
61558	Réparation biens mobiliers (chang.compresseur armoires froides)	+ 1 600,00
6413	Rémunération du personnel non titulaire	+ 4 000,00
739223	F.P.I.C. régularisation année 2018	-15 909,00
023	Virement à la section d'investissement	+ 52 326,00
<b>Total</b>		<b>47 517,00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
6419	Remboursement arrêts de travail par Groupama	+ 12 000,00
7023	Menus produits forestiers (vente de coupe de bois par ONF)	+19 856,00
70311	Produit des concessions du cimetière (renouvellem. 2017/2018)	+ 2 000,00
73223	F.P.I.C. régularisation année 2018 (reversement direct par l'Etat)	+ 2 326,00
7411	Dotation forfaitaire D.G.F.	+ 448,00
74121	Dotation de solidarité rurale	+ 2 164,00
7488	Fonds d'amorçage au T.A.P. (versement solde année 2017-2018)	+ 4 633,00
7588	Remboursement avoir EDF (suite résiliation contrat au 01/01/2018)	+ 3 535,00
7788	Produits exceptionnels (échange terrains/Conseil Départemental)	+ 555,00
<b>Total</b>		<b>47 517,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
2041582-16	Extension éclairage public SIEIL 37 (Perrés/allée Max Ernst)	+ 10 306,34
2111	Frais de bornage terrain à bâtir la Chancellerie	+ 2 520,00
2183	Acq. portable bureau des adjoints/disques durs/mémoires	+ 265,00
2315-17	Frais de bornage terrain à bâtir la Chancellerie	- 2 520,00
2315-21	Aménagement entrées agglomérations (Tourette et rue Chinon)	+45 356,00
2313-22	Chaufferie bois (avenants en + lot 2 et lot 4 aux marchés publics)	+1 949,79
2313-24	Restauration église (avenant en + honoraires MO et lot entreprise)	+5 261,92
<b>Total</b>		<b>63 139,05</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 52 326,00
10226	Encaissement de la taxe d'aménagement (complément 2018)	+ 1 506,24
1342-17	Produit des amendes de police de l'année 2018	+ 3 518,81
1342-21	Subvention F.D.S.R. 2018 du Conseil Départemental 37	+ 5 788,00
<b>Total</b>		<b>63 139,05</b>

En conclusion et conformément à l'élaboration du budget unique 2018, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a engagé cette année des gros travaux (mise en place d'une chaufferie bois avec son réseau de chaleur, 1<sup>ère</sup> tranche de la mise en protection et restauration de l'église Saint-Maurice et aménagement rue de la Tourette) sans avoir recours à l'emprunt.

- Avenant au protocole d'accord passé auprès de la fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux (2018-07-048).

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux a présenté un avenant au protocole d'accord n° 370118COMMU. Cet avenant porte sur la révision du tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il rappelle que l'activité est relative à la direction de l'harmonie municipale pour 2 heures hebdomadaires. La convention stipule désormais que l'activité inclut également la participation de l'harmonie aux événements suivants : les vœux du Maire, la cérémonie du 8 mai 1945, la fête nationale du 14 juillet et la cérémonie du 11 novembre 1918.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant relatif à la convention passée avec la fédération nationale des C.M.R. pour l'année 2019. Le tarif de l'heure-année révisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 1 916,50 euros (x 2 heures hebdomadaires).

- Fonds départemental de solidarité rurale 2019 (F.D.S.R.) (2018-07-049).

Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire a désormais un dispositif d'aide aux collectivités réservé aux communes de moins de 2 000 habitants. Pour bénéficier du F.D.S.R., il convient de présenter un appel à projet pour 2019 dans la thématique « embellissement des bourgs ».

Le conseil municipal accepte de présenter à « l'enveloppe socle » l'aménagement du centre bourg entrée Sud (travaux de voirie de la rue de la Petite Varenne et l'Impasse des Vignes Blanches) suivant l'estimation demandée à l'entreprise COLAS. La subvention attendue du Conseil Départemental devrait s'élever à la somme de 5 788,00 euros. Il approuve à l'unanimité ce projet et son plan de financement prévisionnel.

## 2. PERSONNEL COMMUNAL.

- Autorisations spéciales d'absences (2018-07-050).

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération en date du 15 mai 2018, la communauté de communes Chinon Vienne et Loire a déterminé le régime des autorisations spéciales d'absence (ASA) applicables aux agents de la collectivité. Ces autorisations ne constituent pas un droit et elles sont accordées, sous réserve des nécessités de services et sur justificatif.

Après examen et avis favorable de la commission du personnel communal le 03 octobre 2018, ainsi que dans un esprit d'équité sur le territoire de la communauté de communes, Monsieur le Maire propose d'appliquer le même régime des autorisations spéciales d'absence (ASA) au profit du personnel communal de Huismes en remplacement de

l'arrêté municipal en la matière qui datait de 2009. Monsieur Philippe COIQUIL demande à ne pas participer au vote car son épouse est agent communal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la liste des évènements permettant aux agents de solliciter une autorisation spéciale d'absence suivant la liste applicable à la CC CVL.

### 3. INTERCOMMUNALITE.

- Avis du conseil municipal sur le schéma régional des carrières de la région Centre (2018-07-051).

Le Préfet de Région a adressé à la communauté de communes Chinon Vienne et Loire un Schéma Régional des Carrières élaboré par l'Observatoire Régional des matériaux de carrières.

Le Président de la communauté de communes demande aux communes de consulter ce schéma qui est soumis pour avis, avant son achèvement.

La partie de ce schéma qui concerne le Pays du Chinonais représente notamment le territoire de la communauté de communes. Il est constaté qu'aucune commune de notre EPCI n'est concernée.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler des observations et propositions sur ce projet avant que ce dernier ne soit soumis aux procédures de consultation des instances et de participation du public.

Le conseil municipal émet à la majorité (14 voix « pour » et 2 « abstentions») un avis favorable sur le Schéma Régional des Carrières.

- Révision des attributions de compensation pour l'année 2018 de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire (2018-07-052).

Par délibération n° 2018/282 du 25 octobre 2018 le conseil communautaire de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire a décidé de réviser les attributions de compensation des communes d'Anché et de Cravant-les-Coteaux à la suite de leur entrée dans ladite communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ainsi que la commune de Chouzé-sur-Loire entrée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par ailleurs, le bureau communautaire a décidé également qu'il y aurait lieu de restituer aux communes le coût des subventions allouées aux comités de jumelage afin d'unifier les pratiques sur le territoire.

Au préalable, la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges s'est réunie afin d'examiner le coût des charges transférées.

De ce fait, les communes adhérentes doivent approuver la révision des attributions de compensation pour l'année 2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la révision des attributions de compensation pour l'année 2018 suivant le tableau adopté par la délibération n° 2018/282 du conseil communautaire de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire.

- Assainissement autonome : prise en charge du coût du diagnostic (2018-07-053).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à des examens en laboratoire via des relevés d'eau au lieudit « Les Fontaines d'Ozon » une pollution a été détectée. Cette pollution étant d'origine ménagère, il convient de demander au syndicat intercommunal SATESE 37 d'établir un diagnostic sur certaines installations « d'assainissement non collectif » autour de ce secteur. Après étude, la municipalité a déterminé 22 habitations semblant ne pas être aux normes en vigueur. Le coût d'une visite (contrôle périodique) de ces A.N.C. par le SATESE 37 s'élève à la somme de 124,80 euros pour l'année 2018 (le tarif est révisé normalement chaque année).

Considérant que la commune de Huismes a transféré la compétence « assainissement » à la communauté de communes Chinon Vienne et Loire et après accord du bureau communautaire du 12 juillet 2018, Monsieur le Maire propose le mode de financement suivant :

- . 1/3 du coût de la prestation du SATESE 37 à la charge du propriétaire,
- . 1/3 à la charge de la commune de Huismes,
- . 1/3 à la charge de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition proposée du financement et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la communauté de communes.

- Avis du conseil municipal sur l'élaboration du Scot du Pays du Chinonais.

Le Pays du Chinonais a prescrit l'élaboration du SCoT du Pays du Chinonais en 2013. L'élaboration de ce document s'est faite en concertation avec le Syndicat Mixte du Pays du Chinonais et ses communautés de communes, le P.N.R. Loire-Anjou-Touraine, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les associations locales qui en avaient fait la demande, ainsi que le public lors de réunions publiques, conformément à la délibération de prescription. Ce document a fait l'objet d'un premier débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) par le comité syndical, puis d'un arrêt de projet par le comité syndical le 05 juillet 2018.

Conformément aux articles susvisés, le projet du Scot du Pays du Chinonais tel qu'il a été arrêté par le comité syndical, doit être présenté aux communautés de communes et non pas aux conseils municipaux qui ont initialement transférés cette compétence.

#### **4. AFFAIRES GENERALES.**

- Nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales : nomination des membres de la commission de contrôle au sein du conseil municipal (2018-07-054).

Monsieur le Maire expose que vu la Loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en oeuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019, il convient de nommer des membres de la commission de contrôle au sein du conseil municipal.

Conformément à l'article L. 19 du code électoral, les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, doivent constituer une commission de contrôle qui sera composée de conseillers municipaux (si 2 listes présentes au sein du conseil : 3 CM de la liste principale + 2 CM de la 2<sup>ème</sup> liste). La commission sera composée de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste

électorale et de deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, dans les mêmes conditions que la première liste.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité comme membres de la commission de contrôle, les personnes suivantes : Marc SAUTEREAU, François MARIN, Elisabeth BENOIST, Daniel HANNEQUART et Bertrand DEYRIES.

- Comice agricole dans le Chinonais en 2019 : désignation d'un référent de la commune.

Monsieur Marc SAUTEREAU est désigné pour être référent de la commune dans le cadre de l'organisation du comice agricole en 2019.

## 5. ENVIRONNEMENT.

- Plan de prévention contre les incendies de forêts : avis du conseil municipal sur le classement des massifs particulièrement exposés (2018-07-055).

Monsieur le Maire expose que les évolutions climatiques laissent craindre une amplification des risques d'incendie de forêt consécutifs à de plus longues périodes de sécheresse.

Le code forestier stipule que le Préfet peut classer certains massifs comme étant particulièrement exposés à ce risque. A ce titre, l'O.N.F. a réalisé un diagnostic départemental où onze massifs forestiers ont été répertoriés comme étant à risque élevé. C'est en particulier le cas du massif forestier de Chinon (14 029 ha) dont une partie se situe sur la commune de Huismes.

Conformément à la procédure visant à ce classement, la Préfecture d'Indre-et-Loire demande à la commune de donner un avis sur le classement à ce titre d'une partie du territoire de Huismes.

Après un examen de la commission communale de l'environnement, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur le classement d'une partie de la commune au plan de prévention contre les incendies de forêts dans le cadre de la procédure en cours.

## 6. TRAVAUX.

- Suivi de la mise en place d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur.

. Avenant en plus au lot n° 2 – VRD gros oeuvre (avenant n° 3) et au lot n° 4 – métallerie-serrurerie (avenant n° 1) (2018-07-056).

Dans le cadre de ce marché public alloti, il y a lieu de conclure un avenant n° 3 en plus au marché public attribué à l'entreprise BEUN attributaire du lot n° 2 – V.R.D.-Gros oeuvre pour des prestations complémentaires (voirie et chemin stabilisé en calcaire/travaux en plus et en moins) et un avenant n° 1 en plus au marché public attribué à l'entreprise GIRARD attributaire du lot n° 4 – Métallerie-serrurerie pour des prestations complémentaires (fabrication et pose d'un escalier métallique et divers travaux de métallerie). Ces travaux supplémentaires sont à la demande du maître d'ouvrage.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les avenants en plus aux marchés publics suivant :

Lot n° 02 – V.R.D. – gros oeuvre : Entreprise Franck BEUN de Richelieu  
 Montant de l'avenant n° 3 = 17 528,62 € H.T. soit 21 034,34 TTC  
 d'où un marché total de 141 836,15 € H.T. Montant du marché au final TTC = 170 203,38 euros

Lot n° 04 – Métallerie –serrurerie : Entreprise GIRARD de Loches  
 Montant de l'avenant n° 1 = 1 461,35 € H.T. soit 1 753,62 TTC  
 d'où un marché total de 16 199,60 € H.T. Montant du marché au final TTC = 19 439,52 euros

Il autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

. Mise en service de la chaufferie bois et du réseau de chaleur.

Le conseil municipal est informé que cette mise en service est fixée au 15 novembre prochain.

- Suivi du projet d'aménagement des entrées de bourg de l'agglomération (rue de la Tourette).

L'ordre de service à l'entreprise attributaire du lot n° 1 – travaux de V.R.D. a confié le début des travaux à compter du 22 octobre 2018 pour une durée approximative de 5 semaines hors préparation (fin des travaux prévue pour le lot n° 1 en décembre 2018 hors intempérie et arrêts de travaux).

## 7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Attribution d'une subvention communale 2018 à la nouvelle association de théâtre « Les Prématurés » (2018-07-057).

Le conseil municipal est informé de la création d'une nouvelle association Loi 1901 sur le territoire de la commune. Il s'agit de l'association de théâtre « Les Prématurés ».

Afin de débiter son activité, cette association sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2018.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention pour l'année 2018 à l'association de théâtre «Les Prématurés» d'un montant de 500,00 euros. Il précise que le crédit est inscrit au budget unique de l'année 2018 article 6574 dans la rubrique « Autres subventions à verser en 2018 ».

- Demande de classement de l'église Saint-Maurice.

Le conseil municipal est informé que la demande d'extension de protection de l'église communale au titre des monuments historiques, est passée en commission régionale du patrimoine et de l'architecture à Orléans le 16 octobre dernier. Monsieur le Maire ainsi que Madame BOREL ont participé à cette réunion. Ils précisent que la mesure de protection qui a été retenue est l'inscription de l'ensemble de l'édifice ainsi que l'inscription du jardin de curé.

- Concours des maisons fleuries de l'année 2018.

La réception pour la remise des prix de ce concours est fixée au samedi 24 novembre prochain à 11 heures au foyer rural.

- Participation au concours départemental 2018 « fleurir la France ».

La commune de Huismes a reçu le prix spécial pour la mise en valeur du patrimoine.

- Organisation du repas des aînés en 2018.

La commission des fêtes travaille à l'organisation de ce repas qui est fixé cette année au dimanche 25 novembre prochain. Toutes les personnes de 70 ans et plus ainsi que leur conjointe ou conjoint, sont vivement invitées à participer gracieusement à ce moment de convivialité. Les élus se sont rendus au domicile des aînés pour remise de l'invitation. Si une personne était malencontreusement oubliée à cette occasion, il lui est demandé de se faire connaître au secrétariat de mairie pour une inscription dans les meilleurs délais.

- Exposition sur la guerre de 1914-1918 et l'armistice.

Le conseil municipal est informé qu'une exposition se déroule du 11 novembre au 02 décembre 2018 dans la salle de la Riasse (salle attenante au foyer rural) tous les dimanches de 9 h 30 à 12 h 30. Cette exposition organisée par la commune a lieu grâce à la participation de 6 familles huismoises qui ont ouvert leurs archives et prêté leurs souvenirs.

- Rapport des commissions.

Le conseil municipal entend les actions menées par chaque adjoint et conseiller délégué au sein de chaque commission.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 10 minutes.**

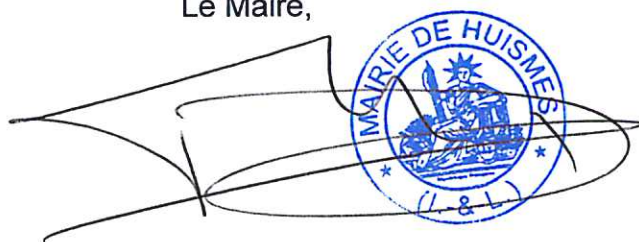
Date de la publication : 09 novembre 2018.  
Certifié exact,

Le secrétaire de séance,

**Florence GRANDIN.**



Le Maire,




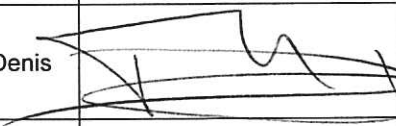
**Denis MOUTARDIER.**



## Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance

N° délibération	Titre
2018-07-047	Budget unique 2018- décisions modificatives n° 01
2018-07-048	Approbation avenant 2019 au protocole d'accord avec les C.M.R. – heures direction harmonie
2018-07-049	Demande de subvention FDSR 2019 Conseil Départemental p/aménagement entrée Sud bourg
2018-07-050	Personnel communal – autorisations spéciales d'absences
2018-07-051	CC CVL – avis conseil municipal sur le schéma régional des carrières de la région Centre
2018-07-052	CC CVL – révision des attributions de compensation pour l'année 2018
2018-07-053	CC CVL – assainissement autonome – prise en charge du coût du diagnostic SATESE 37
2018-07-054	Inscription sur liste électorale – nomination des membres de la commission de contrôle
2018-07-055	Plan de prévention contre les incendies de forêts – avis du conseil municipal sur le classement
2018-07-056	Chaufferie bois – marchés avenants en plus sur lots n° 2 BEUN et lot n° 4 GIRARD
2018-07-057	BU 2018 - attribution subvention communale association de théâtre « Les Prématurés »

## Signature des membres présents

Présents	Signatures	Présents	Signatures
BELERY Pascal	absent	BENOIST Elisabeth	
BOREL Agnès		BOUCHER Claudine	absente
BRULIN Céline	excusée	COIQUIL Philippe	
COLIN Romuald	<i>a donné procuration à Denis MOUTARDIER</i>	DESBRUERES Nathalie	
DEYRIES Bertrand		GRANDIN Florence	
GUERTIN Jean-Michel		HANNEQUART Daniel	
HEGRON Lionel		LAMOUR Sarah	
MARIN François		MOUTARDIER Denis	
RAVAUX Monique	<i>a donné procuration à Jean-Michel GUERTIN</i>	SAUTEREAU Marc	
WIBAUT Isabelle	<i>a donné procuration à Elisabeth BENOIST</i>		